

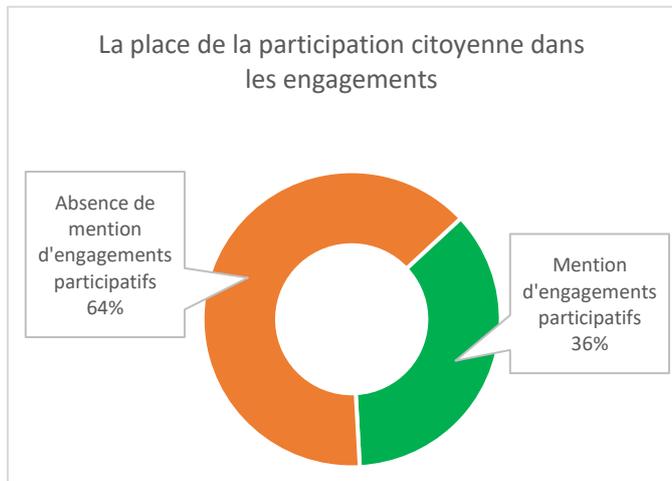


## Les engagements participatifs<sup>4</sup> des président.e.s des Conseils départementaux

On note tout d'abord la place minoritaire de la dimension participative dans les professions de foi des président.e.s élu.e.s. On ne trouve ainsi mention d'engagements participatifs que dans 35 des professions de foi (ou discours d'installation) sur les 97 étudiés.

Le tropisme partisan que nous avons identifié pour les élections régionales se manifeste également ici de façon significative. Ainsi 2/3 des professions de foi ou programmes des élus de gauche ou apparentés évoquent des engagements en faveur de la participation citoyenne contre 30% pour les élus de droite ou apparentés.

La place de la participation citoyenne dans les engagements

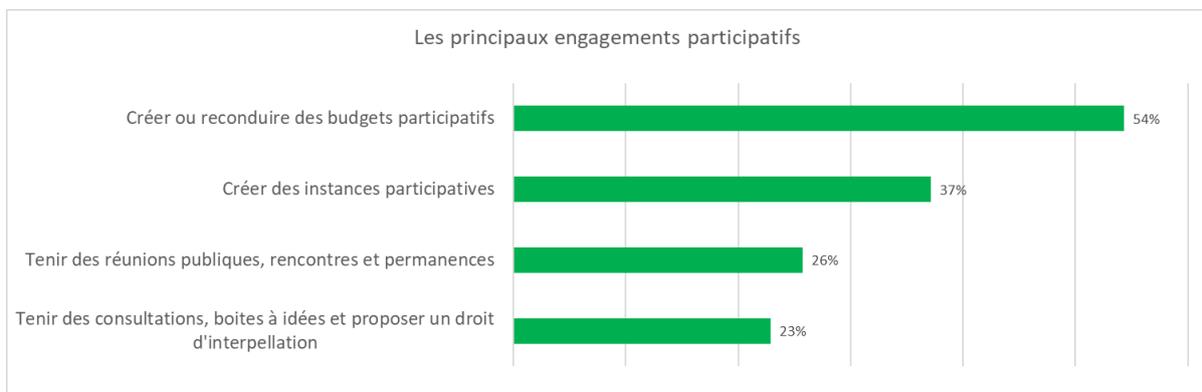


Comme pour les élus régionaux, les propos sont souvent très généraux pour qualifier la volonté de « faire vivre la démocratie », il est question de consultation, de participation, de citoyenneté, de volonté de « renforcer le lien avec les habitants », de « promouvoir la participation citoyenne » ou encore de « rendre compte » de l'action menée.

Parmi les propositions, on retrouve la tendance à se focaliser sur les outils avec, en premier lieu, le budget participatif, présent dans la moitié des engagements, mais aussi la création ou à la reconduction d'instances participatives pérennes, telles que des conseils citoyens, conseils départementaux des jeunes, conseils de collégiens, etc. On retrouve, dans une moindre mesure, la tenue de réunions publiques d'information, de consultation, ou de concertations diverses.

Parmi les propositions, on retrouve la tendance à se focaliser sur les outils avec, en premier lieu, le budget participatif, présent dans la moitié des engagements, mais aussi la création ou à la reconduction d'instances participatives pérennes, telles que des conseils citoyens, conseils départementaux des jeunes, conseils de collégiens, etc. On retrouve, dans une moindre mesure, la tenue de réunions publiques d'information, de consultation, ou de concertations diverses.

Les principaux engagements participatifs



On note enfin, comme pour les programmes régionaux, très peu d'engagements à coconstruire les politiques publiques relevant des compétences départementales.

<sup>4</sup> Professions de foi ou discours d'installation

## Quelles analyses peut-on retirer de cette étude ?

---

La première est que **la participation citoyenne est bien moins présente dans les programmes départementaux et régionaux qu'elle ne l'était dans les engagements municipaux**. Pour mémoire, 97% des programmes des équipes des communes de 60000 habitants et plus en faisaient état contre 36% pour les programmes des président.e.s des départements et 59% pour les régions.

La seconde est que l'on trouve **une différenciation partisane significative** dans la mention ou non d'engagements participatifs alors que celle-ci n'était pas ou peu présente au niveau municipal où les différences se manifestaient davantage sur les modalités de mise en œuvre des engagements.

La troisième, déjà pour partie constatée à l'échelon municipal mais plus marquée aux échelons départementaux et régionaux est **la faible présence d'engagements à organiser des démarches de concertation sur les politiques publiques avec les populations qu'elles concernent**. La participation citoyenne est principalement circonscrite à la mise en place d'outils de types instances permanentes ou budgets participatifs.

Nous pouvons poser quelques hypothèses d'explications au regard de cette étude, qui nous le rappelons, est limitée aux premiers engagements présents principalement dans les professions de foi :

- La première est sans nul doute le fait que **la démocratie participative est encore associée par les élus à des enjeux de proximité**, ce qui explique peut-être l'engouement pour les budgets participatifs. Alors qu'elle devrait pouvoir être actionnée pour venir nourrir les décisions relatives aux politiques publiques en général qui ont une influence majeure sur le quotidien des habitants et le devenir des territoires.
- La seconde est la **difficulté supposée à entreprendre des démarches de concertation impliquant la population sur des grands territoires**, ce qui explique peut-être le choix de se limiter le plus souvent à des instances permanentes censées la représenter. Alors que d'une part chacun connaît les limites de ces instances et qu'ils existent des méthodes pour engager ces débats en s'assurant de l'implication indispensable du plus grand nombre.
- La troisième enfin, est peut-être liée au manque d'**expérience**. Les pratiques participatives se sont dans un premier temps développées à l'échelle municipale puis progressivement à l'échelle intercommunale. Les élus locaux ont appris à s'en emparer, ont pu mesurer l'intérêt de telles pratiques et ont pu tirer des enseignements des initiatives menées. Alors que la gouvernance participative aux échelons départementaux et régionaux est encore peu présente. Gageons qu'elle se développera également avec le temps.

\*\*\*\*\*

## Retrouver les publications de Palabreo

1<sup>ères</sup> impressions de mandat – élections municipales de 2020

<http://palabreo.fr/2020/03/13/impressions-de-campagne-la-participation-citoyenne-au-coeur-des-projets-des-candidats-aux-elections-municipales/>

Concertier à l'échelle intercommunale - avec l'ADCF <https://www.adcf.org/files/THEME-Insitutions-et-pouvoirs-locaux/AdCF-Guide-Concertation-18x24-PAGE-A-PAGE.PDF>



Guide du mandat participatif – Quelle place pour la concertation citoyenne tout au long du mandat municipal – avec l'Association des Maires d'Ile-de-France <https://amif.asso.fr/actualites/guide-du-mandat-participatif-quelle-place-pour-la-concertation-citoyenne-tout-au-long-du-mandat-municipal/>

**Nous contacter :**

<http://palabreo.fr/> [contact@palabreo.fr](mailto:contact@palabreo.fr)